DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Rénovation du ponton C du port abri sur le Rhône - Aide Exceptionnelle à l'Investissement 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, à titre exceptionnel, une subvention de 123 337 € sur une dépense subventionnable globale de 176 196 € HT, pour la réfection du ponton C du port abri sur le Rhône, conformément au détail joint en annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèletype prévu à cet effet,
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée